



Vallée de l'Antenne

Lettre d'information du site Natura 2000 n° FR 540 – 0473 (ZSC)

N° **11**
2019



Édito

L'érosion de la biodiversité est dans toutes les têtes. Elle nous rappelle au quotidien combien il est important de préserver nos milieux naturels, de les restaurer et surtout de sensibiliser pour une prise de conscience profonde : les richesses écologiques présentes dans nos territoires produisent des bienfaits et des services, souvent inestimables.

La mise en place de la loi GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) constitue une avancée majeure en ce sens. Elle permet de doter les territoires d'un outil cohérent et solidaire pour la gestion de l'eau sur les bassins versants. Les résultats de l'animation territoriale en vallée de l'Antenne sont également prometteurs : plus de 100 personnes rencontrées et sensibilisées et plus de 24 Chartes Natura 2000 signées (soit 85 ha !). Le partenariat avec une structure forestière, le CETEF, y est pour beaucoup. Cette originalité avait été présentée et plébiscitée au festival

de Ménigoute. Les activités humaines sont liées à la biodiversité et il est indispensable de travailler conjointement au respect des ressources biologiques. L'engouement pour l'adhésion à la Charte Natura 2000 témoigne bien de l'attachement des habitants et des acteurs à leur territoire.

La vallée de l'Antenne, cet écrin de verdure où l'eau se mêle à la terre, serpente au cœur des forêts luxuriantes et des prairies humides, est un joyau de biodiversité. Les textes et les dessins des enfants qui sont venus la visiter en sont des témoignages probants. Gageons que nos énergies réunies sauront faire ralentir et même inverser les prévisions pessimistes quant à l'avenir de nos milieux naturels et des espèces qui y vivent.

Très bonne lecture à tous.

Laurence CAUD
Animatrice Natura 2000

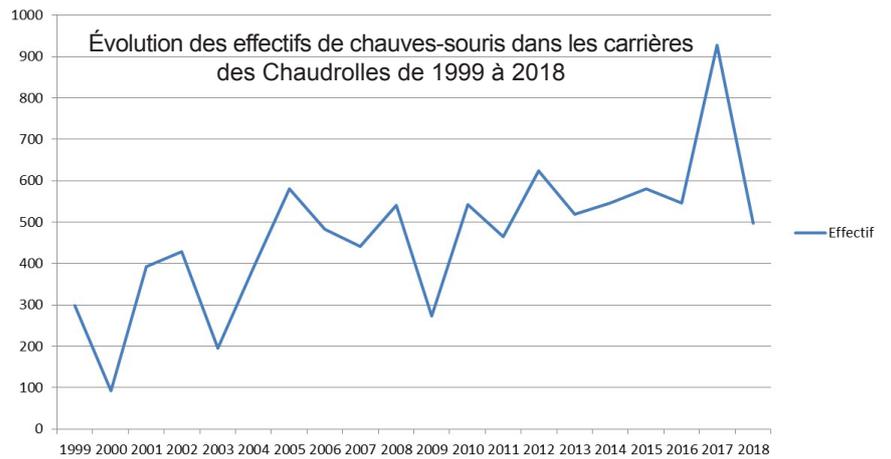


Grands Rhinolophes (*Rhinolophus ferrumequinum*) © Philippe Jourde - LPO

Chaudrolles : Comment se portent les colonies de chauves-souris ?

Chaque hiver, les naturalistes de Charente Nature ont l'autorisation de mener des inventaires sur les chauves-souris des carrières des Chaudrolles, sur la commune de Saint-Sulpice-de-Cognac. Globalement, une stabilisation des populations de chauves-souris est observée, aussi bien au niveau du nombre d'espèces recensées que de leurs effectifs, avec une légère tendance à la hausse.

Les carrières des Chaudrolles, représentent un site majeur pour l'hibernation des chauves-souris en Charente. D'ailleurs, les premiers résultats d'un programme régional sur le Grand Rhinophe, permet déjà de constater que les carrières des Chaudrolles jouent un rôle important pour l'hibernation de cette espèce menacée et pourraient également servir de site de transit.



Evolution de l'effectif globalement à la hausse depuis le début des suivis (une 20^{ème} d'années). Le pic d'effectif de 2017 correspond à la présence d'un essaim d'une espèce grégaire : le *Minioptère de Schreibers*. Plusieurs centaines d'individus avaient alors trouvé refuge dans les carrières des Chaudrolles.

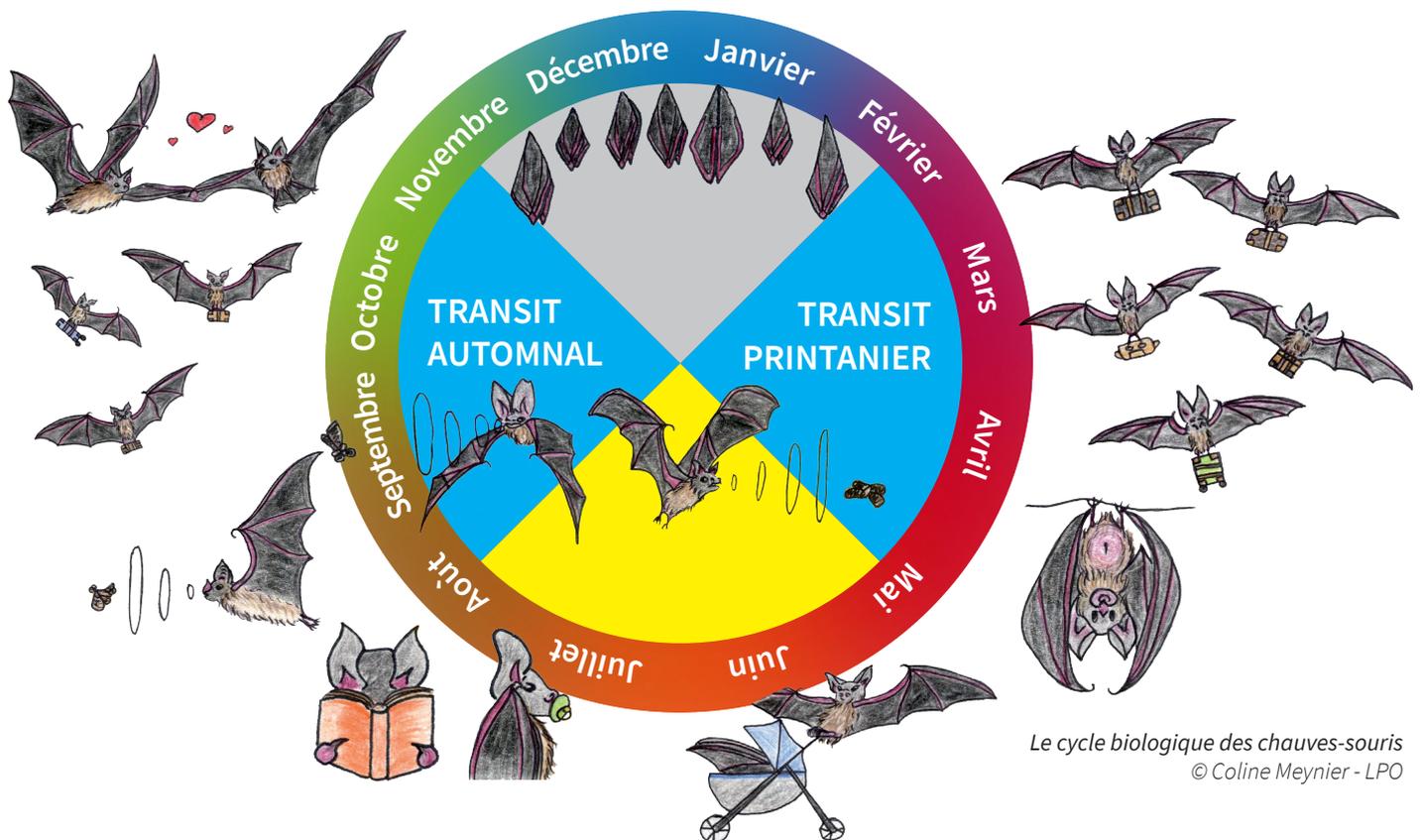
Petit cours de biologie sur les chauves-souris

Seuls mammifères au vol actif, les chauves-souris ont une durée de vie pouvant aller jusqu'à plus de 30 ans selon les espèces. Les chauves-souris sont strictement nocturnes. Bien qu'ayant une très bonne vue, elles se guident essentiellement dans l'obscurité par un système sonar qualifié d'écholocation. Par l'analyse de l'écho de leur émissions ultrasonores, elles sont à la fois capables de se repérer dans l'espace et de détecter la présence des insectes, parfois de très petite taille, dont elles se nourrissent exclusivement.

Le cycle biologique de ces animaux est rythmé par les saisons. En automne et en hiver, lorsque leur ressource alimentaire est quasiment inexistante, les chauves-souris entrent en hibernation où elles trouvent des conditions environnementales favorables : températures basses, hygrométrie élevée et absence de

dérangement. A la reprise d'activité printanière les chauves-souris recherchent des endroits chauds et calmes pour établir leurs colonies de reproduction. D'une manière générale chaque femelle donnera naissance à un seul petit, taux de natalité particulièrement faible pour un mammifère de cette taille. Dès l'émancipation des jeunes, les chauves-souris se déplacent à nouveau vers leurs zones d'hibernation.

Cette stratégie de reproduction rend les chauves-souris particulièrement sensibles aux différentes menaces pesant actuellement sur elles. Le dérangement direct des animaux, la disparition de leurs gîtes, la dégradation de leurs territoires de chasse et l'utilisation massive de produits phytosanitaires ont d'autant plus d'impact que la population aura du mal à se régénérer rapidement.



Le cycle biologique des chauves-souris
© Coline Meynier - LPO

Une chauve-souris chez moi, que dois-je faire ?

Il peut arriver de trouver une chauve-souris chez soi, notamment à la belle saison. Pas de panique, vous trouverez ci-dessous quelques conseils sur les gestes à effectuer selon les principaux cas rencontrés.

La chauve-souris a l'air en bonne santé, elle est sans doute entrée par erreur. Elle repartira d'elle-même à la nuit tombée si vous laissez la fenêtre ouverte, éteignez la lumière et sortez de la pièce.

En période estivale, les jeunes encore inexpérimentés peuvent avoir du mal à trouver leur chemin. Parfois les adultes peuvent également rencontrer des difficultés à retrouver la sortie. Dans ce cas, après vous être équipé de gant, vous pouvez déposer l'individu dans une boîte à chaussures fermée, préalablement percée pour laisser circuler l'air.

Un morceau de tissu lui permettra également de pouvoir s'accrocher. A la nuit tombée, remplacez ensuite la chauve-souris à proximité de la colonie dans la mesure du possible, en hauteur à l'abri des prédateurs et notamment des chats. Si l'individu est toujours présent le lendemain, remplacez-le dans la boîte et contactez un centre de soin ou la LPO.

La chauve-souris semble blessée ou affaiblie, votre situation n'est pas décrite ici, ou vous souhaitez tout simplement obtenir plus d'information ou partager vos observations de colonies, rien de plus simple, contactez-nous 05 46 82 12 34 ou virginie.barret@lpo.fr !

VIRGINIE BARRET - LPO



Dans le cas de cette colonie présente dans un grenier, une bâche recouvre l'isolant et permet de récupérer plus facilement le guano (crottes des chauves-souris). Il servira ensuite d'engrais dans le jardin !

© Vincent Dupuis - LPO



Grand Rhinolophe © Philippe Jourde

Mon nom

Grand Rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*)

Mon activité

Je chasse papillons, bousiers, hannetons ou tipules les nuits d'avril à octobre pour subvenir à mes besoins et à ceux de mon unique petit, qui naît en juin ou juillet, et que j'allaiterai au sein d'une colonie. Le reste de l'année, j'hiberne d'octobre à avril avec plusieurs congénères. Nous nous groupons en essaims !

Me reconnaître

7 cm de long et 35 cm d'envergure
20 à 30 grammes
Appendice nasal en **forme de fer à cheval**, pelage gris brun à roussâtre
Je m'enveloppe dans mes ailes au repos !

Je suis menacé et protégé

Protection nationale : protégé par la loi 76-629 (arrêté du 23 avril 2007)

Européenne : Annexes II et IV Directive Habitat Faune Flore

Internationale :
Annexe II Convention de Berne

Les menaces qui pèsent sur mon espèce sont nombreuses : dérangement pendant mon hibernation qui peut entraîner ma mort, fermeture des accès à mes gîtes de reproduction, régression des haies et des pâtures où je me nourris et me déplace, disparition de mes proies (pesticides, vermifuges rémanents)...

Je vis dans...

les cavités souterraines naturelles ou artificielles fraîches d'assez grande superficie, en hiver. Pour installer notre « nurserie » nous cherchons des bâtiments avec combles assez vastes ou des cavités souterraines chaudes. Je chasse dans les bois de feuillus, les prairies bocagères pâturées et les pelouses calcaires.

Pour en savoir plus sur moi

Naviguez sur le site internet de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel :
<https://inpn.mnhn.fr>

A SAVOIR !

Les chauves-souris de France sont toutes protégées grâce à l'article L.411-1 du code de l'Environnement et à l'arrêté de préservation du 23 avril 2007. Dans ce dernier, il a notamment été introduit la préservation des milieux de vie en interdisant « la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction et des aires de repos des animaux ».

La GEMAPI aux EPCI

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la GEstion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations est exercée sur l'ensemble du territoire national. Jusqu'alors les communes qui en avaient la nécessité s'étaient regroupées en syndicats intercommunaux pour gérer leurs rivières. Dans les territoires sans syndicat, c'était aux riverains qu'incombait cette tâche.

Au 1^{er} janvier, ce sont les Communautés de Communes et d'Agglomération nommées EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale) qui se voient dotées de cette compétence obligatoire. Les EPCI adhèrent donc aux différents syndicats de rivières en fonction des bassins versants qu'ils recouvrent. Les syndicats de rivières se sont ainsi étendus sur les territoires dits « vierges ». La gestion des eaux devient alors solidaire entre les communes de têtes de bassin et celles des vallées. Tous les cours d'eau feront désormais l'objet d'une gestion au-delà des limites administratives et, en toute logique, ce sont les limites naturelles hydrologiques qui priment.

L'action des Syndicats de rivières

Les abords des cours d'eau sont très majoritairement des propriétés privées. Pour pouvoir y intervenir avec des fonds publics, les établissements publics doivent donc obligatoirement justifier de l'intérêt général des actions entreprises. Il appartient ensuite aux riverains d'intervenir eux-mêmes pour tout ce qui concerne leurs intérêts particuliers. A noter d'ailleurs que leurs obligations liées à leurs propriétés riveraines restent entières.

Pour agir dans l'intérêt général, les syndicats se dotent d'un plan de gestion élaboré en plusieurs phases : un état des lieux des cours d'eau et de leurs bassins versants, la définition des objectifs de gestion conformes à la réglementation (comme la continuité écologique et sédimentaire, Natura 2000 ou le SAGE Charente par exemple) et l'élaboration d'un programme de travaux.

Le programme d'action quant à lui peut contenir une multitude d'actions différentes :

- **La mise en continuité écologique** afin de permettre la libre circulation des poissons et des sédiments : effacement des ouvrages qui ne sont plus utilisés, aménagement de passes à poissons pour des sites présentant des enjeux économiques, etc.
- **La diversification des habitats** afin de restaurer des tronçons des cours d'eau dégradés pour qu'ils retrouvent leurs capacités d'auto-épuration de l'eau.
- **La gestion coordonnée des ouvrages hydrauliques en période de crue** afin de protéger au mieux les usages contre le risque d'inondation, mais aussi pour faciliter l'évacuation des sédiments stockés au cours de l'année par les ouvrages.
- **La réalisation de plantations en bord de cours d'eau** pour faciliter la filtration de l'eau, créer de l'ombrage ou réduire le développement de la végétation aquatique. Sont également envisagées des **plantations sur le bassin versant** afin de limiter le ruissellement et l'érosion des sols en cas de crues ou de fortes pluies et limiter le transfert des polluants.
- **La lutte contre les espèces invasives** (jussie, myrophylle du Brésil,...) afin de maintenir la diversité des habitats aquatiques.

Parmi ses missions, les syndicats conseillent également tous les riverains privés et publics pour les accompagner dans leurs projets en bord de cours d'eau. L'objectif est de réduire leurs impacts sur les milieux, d'informer et d'accompagner les procédures administratives préalables à la réalisation des travaux.

Nouveautés

La GEMAPI introduit une nouvelle dimension en élargissant le champ d'action des syndicats bien au-delà des rives des cours d'eau, il est maintenant demandé d'agir sur l'ensemble des bassins versants. Et au passage, les anciens « syndicats de rivières » devraient porter la dénomination d'EPAGE (Établissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux).

L'EPAGE peut ainsi se doter de compétences lui permettant d'agir sur de nouveaux enjeux : la réduction des pollutions diffuses qu'elles soient d'origine domestique, industrielle ou agricole, la réduction des ruissellements par plantation ou restauration de haies (pour éviter, par exemple, que ne se reproduisent les importants dégâts subis lors des orages du mois de juin 2018 sur les têtes de bassin versant de l'Antenne) ainsi que la conservation ou la restauration de zones humides, indispensable au bon fonctionnement du cycle de l'eau.

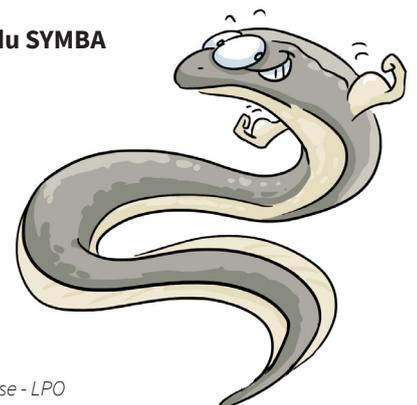
Financements

La loi, avec la GEMAPI et les nouvelles compétences qui incombent aux collectivités, prévoit la création d'une nouvelle taxe portant le même nom. Vous avez ainsi pu voir apparaître une nouvelle colonne dans vos derniers avis de taxes locales. La taxe GEMAPI est prélevée sur les taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties, la taxe d'habitation et la cotisation foncière des entreprises. Perçue par votre EPCI, elle est reversée en tout ou partie aux syndicats de rivière. Ceux-ci l'utiliseront, en complément des subventions des partenaires financiers habituels sur leurs actions : l'Agence de l'Eau, la Région Nouvelle-Aquitaine, les Départements ou bien encore Natura 2000.

Comme vous pouvez le constater, la GEMAPI entraîne de nombreux changements dans le paysage de la gestion des cours d'eau et de leurs bassins versants. D'ailleurs, certaines modalités sont encore en cours de discussion et d'ajustement entre les différentes structures concernées.

Néanmoins, il s'agit d'une avancée majeure permettant une **meilleure prise en compte de l'eau au sein des politiques publiques** qui concourra à l'**atteinte du « bon état écologique »** visé par tous.

Alice PERRON, directrice du SYMBA



Anguille © Cécile Rousse - LPO



Mise en continuité écologique : aménagement d'une passe rustique à Moulin Brun à Aujac sur l'Auriou



Mise en continuité d'un ancien barrage à madrier sur le Tourtrat à Réparsac



Diversification des habitats sur le Briou communes de Mons et Thors



Rétablir le libre écoulement par l'enlèvement des embâcles gênants, sur la Soloire à Nercillac

Photos © SYMBA

Plantations en bord de cours d'eau : au bord du Briou à Massac

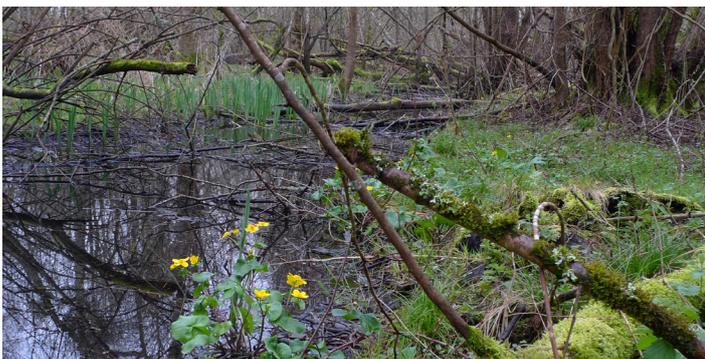


Les forêts inondables : une grande diversité de boisements humides

Les forêts alluviales ou inondables sont des forêts naturelles qui se développent dans le lit majeur des cours d'eau. Ce lit majeur correspond à la zone d'expansion des crues, située de part et d'autre du lit mineur, qui lui, accueille l'écoulement principal du cours d'eau. Les habitats forestiers qui s'y développent sont naturellement peu étendus. Leur présence ponctuelle en fait des habitats naturels rares, qu'il est indispensable de préserver.

En effet, ces forêts jouent un rôle majeur à plusieurs niveaux :

- **Épuration naturelle de l'eau et de l'air**, par la rétention des nitrates et phosphates d'origine agricole notamment
- **Habitats pour de nombreuses espèces de plantes épiphytes et lianes, de champignons et d'animaux**, ces forêts peuvent être par exemple des frayères pour les poissons, des supports de ponte pour les amphibiens ou bien des sites de nidification pour les oiseaux
- **Limitation de l'impact des crues** grâce au ralentissement du courant et au dépôt de sédiments
- **Recharge des nappes phréatiques** par facilitation de l'infiltration des eaux
- **Production ligneuse abondante et de qualité** pour les espèces spontanées, avec des feuillus précieux (chêne pédonculé, frêne). Des espèces secondaires qui s'y développent sont également susceptibles d'être valorisées au niveau économique (aulne glutineux, érable sycomore).
- **« Stock » ou « puits » de carbone sous forme de bois**, qui provient de l'assimilation par les arbres du gaz carbonique (CO₂) de l'air. Une partie de ce stock est aussi souterraine, non seulement dans les racines, mais aussi dans le sol, sous forme de matière organique.



Forêt alluviale aulnaie-frênaie avec bois mort au sol
© Emmanuelle Champion - LPO

Une forêt pleine de vie...

La forêt alluviale est celle qui possède la plus importante biodiversité d'Europe, rapportée au nombre d'espèces par unité de surface. Elle est classée comme habitat d'intérêt communautaire prioritaire par le réseau Natura 2000 et fait donc par ce biais l'objet de mesures de protection.



Loriot d'Europe © NaturAiles

La Rosalie des Alpes Rosalia alpina aime les vieux boisements humides ; sa larve a besoin d'arbres morts dans lesquels elle se nourrit durant 2 à 3 ans puis se métamorphose en adulte aux couleurs remarquables ! On peut l'observer de juin à septembre, quand elle se reproduit. © Emilie Général - LPO

... Mais menacée en Europe...

Les activités humaines ont profondément modifié les zones alluviales sur lesquelles se développent ces forêts. Dès l'Antiquité, les anciennes forêts alluviales ont commencé à régresser en raison du déboisement au profit d'activités agricoles, d'installations portuaires... Des travaux hydrauliques d'ampleur sur les fleuves, ainsi que l'édification de digues, d'ouvrages, la canalisation et le recalibrage des cours d'eau ont eu des impacts considérables sur les rivières et ont complètement modifié leur fonctionnement naturel. De ce fait, les milieux humides associés aux cours d'eau et les zones inondables se réduisent et s'assèchent, contribuant ainsi à la disparition de 88 % des forêts alluviales en Europe.

...A préserver chez nous...

Encore présentes de manière résiduelle sur les bords de Charente et de ses affluents, elles restent néanmoins menacées par leur transformation progressive en prairies intensives, cultures de céréales ou peupleraies. En fractionnant la forêt humide naturelle, les patches de forêt se retrouvent isolés les uns des autres ne sont plus en mesure de d'assurer leurs rôles au sein des écosystèmes (milieu de vie trop restreint, absence de corridor de déplacement, etc.).

TRAVAUX PRATIQUES

Reconnaitre les différents types de forêts alluviales
Plusieurs types forêts alluviales sur les bords de la Charente et de ses affluents se distinguent les uns des autres par les essences d'arbres qui les composent, ces essences d'arbre étant elles-mêmes dépendantes du degré d'humidité du sol.

Retrouver les cartes-images d'identification sur notre site web :
<http://valleedelantenne.n2000.fr/>

Sortie nature avec les écoliers aux Touches-de-Périgny

L'école de Beauvais-sur-Matha s'est rendue le 27 septembre 2018 aux Touches-de-Périgny pour une journée d'animations autour de la rivière Antenne. La matinée était organisée en 3 ateliers animés par Perennis et Charente Nature. L'un portait sur la découverte de la rivière et de ses facteurs physiques (niveau d'eau, largeur du lit, température, etc.), un autre sur la vie dans l'eau grâce à une exploration des petites bêtes présentes dans le cours d'eau et le troisième sur la biodiversité des abords de l'Antenne, avec la recherche d'indices de présence d'animaux.

« J'ai adoré la journée... Mon atelier préféré c'était la rivière car on a appris plein de choses comme ce qu'étaient des méandres, ce qu'était une berge... »

« ...une troisième activité trop bien car nous avons fait les chercheurs, c'était marrant... »
Mylis

« ...c'était l'aventure... »
Enzo

« ...j'ai adoré l'exploration dans la vallée de l'Antenne pour rechercher les traces d'animaux... »
Lucille

« C'est un super circuit, une superbe sortie. Je vous conseille d'aller voir un bout de l'Antenne aux Touches de Périgny. J'ai appris qu'il y a beaucoup d'insectes dans l'eau et sur la berge. »
Emma

« ... Nous avons cherché des indices laissés par les animaux. Nous avons trouvé beaucoup de plumes, une épreinte, un criquet, une empreinte de chevreuil et une grenouille... Après, l'animateur nous a passé l'épreinte de loutre. Dedans il y avait des morceaux d'écrevisses, des arêtes et des écailles de poisson... »
Louis

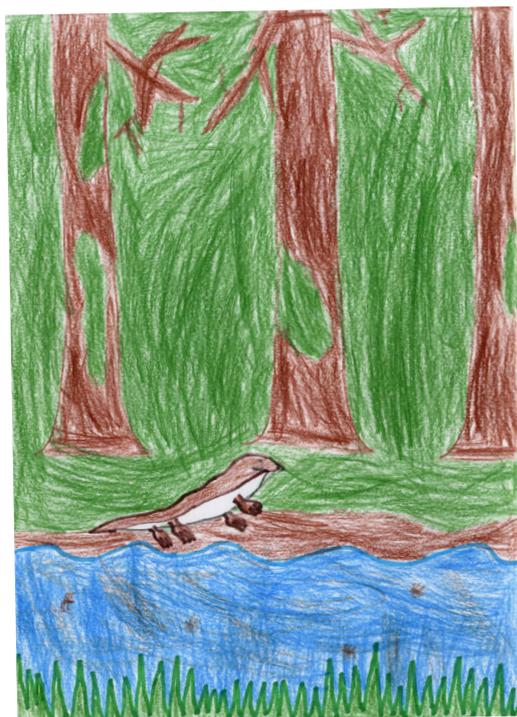
« ... il fallait trouver des bêtes dans l'étang avec une épuisette : on a trouvé un éphémère, une larve de libellule, une larve d'éphémère... L'aventure des empreintes d'animaux : il y avait la loutre, la fouine, le renardeau... »
Aymeline

« ... j'ai attrapé plein de gammares avec une épuisette dans la rivière... »
Enzo

Au cours d'une petite promenade, les enfants attentifs ont senti, observé, touché... tous leurs sens étaient aux aguets pour déceler la présence des habitants sauvages de la vallée. Une façon ludique de découvrir les richesses écologiques du site Natura 2000 et comprendre les enjeux de leur préservation. Ravis, les enfants ont exprimés leur ressentis à travers des textes et des dessins, un bon souvenir pour eux et pour les animateurs !

L'après-midi s'est poursuivi avec la découverte du Sentier des Sept Sources, proposé par la commune des Touches-de-Périgny et conçu en lien avec la Communauté de Communes des Vals de Saintonge, l'Antenne Loisirs Nature et Patrimoine, le SYMBA, la LPO, les associations locales de pêche, etc.

Dessins de loutre, renard et chevreuil, accompagnés de leurs indices de présence !
Louis, 8 ans



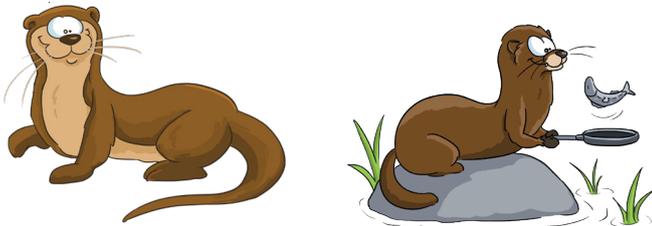
Découverte : le Sentier des Sept Sources



Plan du sentier © Communauté de communes des Vals de Saintonge

Un sentier pédagogique en bord d'Antenne pour découvrir ses origines, sources de la rivière et berceau de vie... Venez vite le découvrir aux Touches-de-Périgny !

Suivez le balisage vert, il vous mènera depuis l'étang de Cachet le long de l'Antenne à la rencontre des sources qui alimentent le cours d'eau. Des panneaux jalonnent le chemin pour mieux comprendre ce territoire et sensibiliser les promeneurs aux richesses inestimables du site Natura 2000.



Loutre d'Europe et Vison d'Europe © Cécile Rousse - LPO

Du passage sous les ponts

Strictement inféodé au lit majeur des cours d'eau, le vison se déplace sur son territoire en suivant les berges. Si la berge est interrompue par un pont, il monte sur la chaussée et s'expose ainsi au risque de collision routière.

La LPO, en tant que structure animatrice Natura 2000, s'attèle ainsi à proposer des aménagements spécifiques sur les ouvrages d'art afin d'éviter que le vison et d'autres petits mammifères ne traversent la chaussée et ne risquent de se retrouver sous les roues d'un véhicule.

Grâce au soutien financier de Natura 2000, et sur les conseils de la LPO, le Conseil Départemental de Charente-Maritime aménage les ouvrages d'art classés en « risque maximal » de collision routière pour le vison.

Voici, en image, des espèces vues sous les ouvrages aménagés dans le site Natura 2000 de la Vallée de l'Antenne, pour notre plus grand plaisir !

Si le Vison d'Europe manque à l'appel, cela ne signifie pas qu'il n'est pas présent. Des modifications techniques doivent être réalisées pour améliorer les chances de photographier cette espèce farouche.

Suivi réalisé par **Sylvain Fagart - LPO**



Genette (cliché : piège photo Reconyx) © Sylvain Fagart - LPO



Loutre d'Europe (cliché : piège photo Reconyx) © Sylvain Fagart - LPO

QUI CONTACTER

Laurence CAUD - LPO
8 rue Pujos 17300 ROCHEFORT
05.46.82.12.34
laurence.caud@lpo.fr



web

<http://valleedelantenne.n2000.fr/>



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ